

À Strasbourg, une cellule de traitement des violences intrafamiliales a été mise en place au commissariat. Cet homme est placé en garde à vue. Il n'a pas reconnu les faits qui lui sont reprochés, mais sa femme est hospitalisée avec la cage thoracique fracturée...

« Soignons les hommes violents »

C'EST LE CREDO DE ROLAND COUTANCEAU, PSYCHIATRE CRIMINOLOGUE, QUI PROPOSE D'INSTAURER UNE OBLIGATION DE SOINS POUR LES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES.

Elles viennent trop tard. C'est le constat établi par l'ensemble des associations d'accueil pour femmes battues. Elles attendent le déclin, quand les coups ont épuisé leur amour, puis leur haine. Pourquoi vont-elles au bout de « l'enfer conjugal » avant de quitter leur bourreau ? C'est la question que s'est posée le groupe de travail présidé par Roland Coutanceau, à l'origine d'une des rares consultations (La Garenne-Colombes, Hauts-de-Seine) pour hommes violents. Certes, le tabou est en train de tomber, mais beaucoup reste à faire pour que ces maltraitements soient dévoilés plus tôt. Pour Roland Coutanceau, le discours doit changer. Sanctionner les auteurs, accompagner les femmes est nécessaire mais pas suffisant. Il faut aider ces hommes. Fin mars, le groupe devrait proposer des mesures à Catherine Vautrin, ministre déléguée au Droit des femmes, pour généraliser les soins apportés à ces personnes. Les spécialistes ont déjà montré que leur comportement peut changer.

Photos :
Lizzie Sadin

PAR ROLAND COUTANCEAU

La Vie. Soigner les hommes violents alors qu'il reste tant à faire pour protéger les femmes, est-ce une priorité ?

Roland Coutanceau. La priorité est de protéger les victimes. L'accompagnement de ces hommes fait partie des moyens de prévention. C'est désormais une idée mûre en France, y compris pour les associations de victimes. Ce n'était pas le cas jusqu'ici. Dans mon métier, on rencontre certes des types atroces, sadiques, manipulateurs, mais la plupart sont des personnes qui vont mal et ont besoin d'aide. S'ils ont le choix, seuls 20 % d'entre eux acceptent d'être suivis.

C'est pourquoi je propose une obligation de soins pour tous. Il faut profiter du choc de l'interpellation et d'une procédure judiciaire pour faire évoluer leur comportement.



Pourquoi, malgré les campagnes de sensibilisation, les femmes attendent-elles toujours si longtemps pour dévoiler ce qu'elles subissent ?

R.C. Tous les témoignages montrent que c'est un déclin qui entraîne le dévoilement. Un beau jour, la femme se dit : c'est trop ! Mais c'est aussi trop tard. Du coup, la plainte est vécue comme le moment où la femme va enfin se séparer de son bourreau. Il suffirait alors de l'aider à se reconstruire. Or cette vision est contre-productive, car une femme, avant d'atteindre ce point de non-retour, ne veut pas forcément se séparer de son compagnon et encore moins l'envoyer en prison. D'ailleurs, la victime reprend très souvent la vie commune après sa plainte. Il est temps de changer de message et de tendre la perche à ces couples dont la situation n'est pas totalement dégradée et qui veulent continuer à vivre ensemble. La prévention la plus réaliste aujourd'hui,

c'est de dépister tôt, d'aider les victimes, et d'accompagner ces hommes pour qu'ils parviennent à se maîtriser.

Pourquoi beaucoup de femmes veulent-elles à tout prix sauver leur couple ?

R.C. La victime protège l'image de son couple, l'idée d'une famille unie. Elle a honte d'afficher cet amour déçu, d'encaisser les coups, mais elle n'a pas forcément le désir de rompre les liens. Et puis, on ne balaie pas si facilement une construction sur laquelle on a tant misé. C'est pourquoi les femmes ont envie de croire les classiques promesses de leur conjoint de ne pas recommencer. Beaucoup d'entre elles, qui finalement se sont séparées de leur compagnon, me disent : « J'aurais aimé que cela s'arrête, qu'on l'aide, qu'on lui mette une épée de Damoclès sur la tête. » La prévention ne peut se borner à ce message désespérant et inefficace : « Sauvez-vous tant qu'il est temps ! »

DANS LES 12 DERNIERS MOIS...

- Une femme sur 20 a reçu des coups de son époux ou de son compagnon.
- 410 000 hommes de tous les milieux ont frappé leur femme. Moins d'une centaine d'entre eux auraient fait l'objet d'un accompagnement spécifique.

(Projection à partir de l'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France, 2000).

À quel moment une femme doit-elle en parler ?

R.C. Affirmer que « cela commence avec la première giflette » n'est pas exact. Certains couples en viennent aux mains, puis s'arrêtent. D'autres, au contraire, ne frappent pas, mais la violence psychique est permanente. Dès que la violence devient une manière habituelle de communiquer, la femme - 90 % des victimes - doit absolu-



Interpellé sur son lieu de travail parce qu'il ne répondait pas aux convocations de la police, cet homme a passé une nuit en garde à vue et doit s'expliquer sur les mauvais traitements infligés à son épouse.



L'association Praxis, à Liège (Belgique), organise des groupes de parole d'hommes. Chacun est confronté à ses actes et invité à réfléchir seul puis en groupe, à son comportement.



À Douai, les auteurs sont envoyés 15 jours au foyer des Compagnons de l'espoir sur ordre du parquet. En partageant la vie des SDF, ils prennent conscience de leurs actes. Le taux de récidive est quasiment nul.

ment en parler à une personne de confiance. En dévoilant la réalité, elle met un coup de projecteur sur le comportement de son conjoint, qui s'arrête souvent spontanément. La violence familiale, sa propension à se répéter, est liée en grande partie au secret. Si on le révèle, la personne sait que l'entourage a un œil sur elle. La plupart de ces hommes ont honte de leurs actes.

L'entourage doit-il s'en mêler ?

R.C. C'est même un devoir d'ingérence. Si un proche devine quelque chose, il doit en parler à la victime présumée. Tant pis s'il se fait agresser. Le déni de la part de la victime est normal, mais on doit montrer qu'on est là, prêt à agir. Le harceleur se calme souvent de lui-même quand il comprend qu'il est démasqué. Tant qu'il isole sa proie, il est maître du jeu.

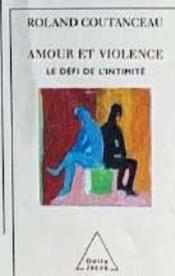
Quel accompagnement proposez-vous ?

R.C. Notre commission cherche à élaborer des formes simples, pas trop longues et pas trop coûteuses. La thérapie individuelle est efficace pour ceux qui reconnaissent leurs actes – une minorité. Généralement, ils nient leur responsabilité (« elle m'a provoqué »). En revanche, les thérapies de groupe permettent à chacun des participants de profiter de la lucidité des autres. Ils sont frappés par le témoignage



NOS RÉFÉRENCES

- **Les Violences faites aux femmes en France, une affaire d'État.** Rapport d'Amnesty International, éd. Autrement (2006), 15 €.
- **Le Livre noir de la condition des femmes dans le monde,** par une quarantaine d'auteurs, sous la direction de Christine Ockrent, 750 pages, éditions XO, 25 €.
- **Battue,** par Marguerite Binoix, Presses de la Renaissance, 18 €.
- **Les Hommes violents,** par Daniel Welzer-Lang, Petite bibliothèque Payot, 10,40 €.
- **Amour et violence, le défi de l'intimité,** par Roland Coutanceau, Odile Jacob (2006), 21,90 €.



du plus autocritique, du plus sincère. Le processus qui conduit à l'authenticité est accéléré. Pour qu'il fonctionne, le groupe doit être composé de personnes aux réactions différentes. On apprend à respecter l'interlocuteur, à consentir à des compromis, bref, à s'inscrire dans une relation plus égalitaire. Il y a un travail d'apprentissage au sens technique, mais aussi sur le plan des valeurs : l'honnêteté, la générosité sont des vertus auxquelles il est efficace de réfléchir en groupe.

Cela s'apprend ?

R.C. La plupart des couples n'ont pas dérivé vers les coups, mais ils ont eu à faire face aux mêmes problèmes de possessivité, de manque de confiance en l'autre et en soi. Deux lectures de la violence s'affrontent. L'analyse sociologique met en cause le machisme culturel issu de l'éducation. La lecture psychologique insiste sur les failles individuelles. En tant que criminologue, j'apporte un troisième éclairage : l'intimité du couple est une situation à risque. Beaucoup d'entre nous ont conservé plus ou moins d'immaturité, d'égoïsme, de difficultés à se représenter l'altérité. Le couple moyen se fait plus ou moins souffrir par de petites humiliations, mais une personnalité plus fragile peut faire du mal physiquement. ●

Propos recueillis par Dominique Fonlupt

Des initiatives efficaces mais encore trop rares

En matière d'accompagnement des conjoints violents, la référence reste l'Amérique du Nord, les États-Unis et le Canada, où des programmes ont été mis en place dès le milieu des années 1980.

AU QUÉBEC

Des structures existent dans la plupart des régions de la Belle Province, mais ne touchent en réalité, et comme partout ailleurs, qu'une minorité d'hommes concernés. Ces derniers sont généralement invités à participer à de petits groupes de parole pendant une quinzaine de semaines environ.

EN EUROPE

■ La Belgique, l'Espagne et l'Allemagne développent des programmes de soutien aux hommes, via les groupes de parole.

EN FRANCE

Les initiatives qui survivent se comptent sur les doigts de la main, faute de subventions. Certains parquets ont toutefois développé un partenariat avec des associations locales proposant un accompagnement des personnes interpellées.

■ À Douai, par exemple, le parquet envoie les auteurs de violences dans un foyer d'hébergement d'urgence pendant 15 jours où ils vivent avec des SDF. Le conjoint est ainsi éloigné de sa victime et bénéficie d'entretiens individuels avec les travailleurs sociaux de l'association Les compagnons de l'espoir. L'expérience provoque un tel choc, une telle prise de conscience, que les cas de récidive sont très rares.

■ À Nîmes, le parquet est particulièrement vigilant et poursuit systématiquement ces hommes, même si la plainte est retirée. Le procureur leur propose de participer, en attendant leur procès, à un groupe de parole mis en place par le Centre de documentation et d'information des femmes et des familles (Cediff). « C'est un contrat qui engage le présumé auteur, à raison d'une séance par semaine pendant trois mois, explique Odile Sabatier, directrice du Cediff. Ses efforts seront pris en compte par le juge. » Après trois entretiens individuels, parfois en présence de la conjointe si elle le désire, il intègre un groupe composé de huit hommes, tandis que sa femme est accompagnée, au même rythme, dans un autre lieu.

« Il faut d'abord faire cesser leur déni, souligne Delphine Millan, psychologue. Le cadre judiciaire est propice à cette prise de conscience : ils ont commis un délit puisqu'ils sont poursuivis. Nous analysons avec eux leur comportement et développons les notions de contrôle de l'impulsivité, nous leur donnons des outils pour transformer la violence en conflit. Car, dans 66 % des cas, le couple va vivre de nouveau ensemble après cet épisode judiciaire. » L'expérience dure depuis un an seulement, mais, sur une trentaine d'hommes suivis, on n'a déploré qu'une seule récidive. Le plus jeune des participants avait 20 ans et le plus âgé, 60 ans. « Nous avions un candidat de 82 ans, mais nous l'avons refusé. Les places sont trop rares ! » ●